



PROCEDURE DE MISE A DISPOSITION ET D'INSTALLATION DE CALICOTS SUR LA VILLE DU VESINET POUR LES ASSOCIATIONS

Les Services Techniques de la ville du Vésinet peuvent, sous certaines conditions, installer des calicots de format 4m X 0,80m maximum aux emplacements ci-dessous :

- Rond-point République
- Rond-point Princesse
- Rond-point de la Poste
- Quartier des Charmettes

Pour ce faire, les associations doivent préalablement remplir le formulaire destiné à la Communication de leurs événements sur le site Internet de la ville du Vésinet www.levesinet.fr. Un onglet spécifique aux calicots est présent sur ce formulaire (rubrique « Annoncer un événement »). Ce formulaire est à remplir obligatoirement pour que votre demande de pose de calicot soit prise en compte. **Sans celui-ci, aucune demande ne sera traitée.**

Avant de transmettre votre calicot aux Services Techniques, vous devez donc faire valider votre calicot finalisé auprès du service Communication de la Mairie qui vous confirmera que vous pouvez transmettre votre calicot aux Services Techniques au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation.

Pour rappel, **les Services Techniques ne modifient en aucun cas les calicots. Leur mission consiste à simplement poser les calicots.** Tout ce qui relève de la création graphique ou de la mise à jour du ou des calicot(s) (changement de date, de lieu, etc.) doit être fait à la charge de l'association en amont.

Les calicots des événements de la ville sont prioritairement posés. En cas de difficulté ou d'impossibilité de poser votre calicot, vous serez informé rapidement par le service Communication.

Pour résumer en étapes :

- 1) Je remplis le formulaire « Annoncer un événement » dans l'espace des Associations sur le site Internet www.levesinet.fr
- 2) J'attends la validation par mail du service Communication.
- 3) Je transmets aux Services Techniques le calicot finalisé au plus tard 15 jours avant la date de l'événement.
- 4) Une fois l'événement passé, je récupère auprès des Services Techniques le calicot.